



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-23 POUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS EST DONNÉ que lors de la séance régulière du 18 mars 2025, le conseil municipal de Montebello a adopté la résolution numéro 2025-03-23 concernant un PPCMOI pour la propriété sise au 450, rue du Progrès, dont le numéro de lot est le 6420104, afin de permettre un usage de micro-culture de cannabis, sans nuisance, à l'intérieur du bâtiment principal existant situé dans les zones commerciales 13-C et 15-C du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Que les zones visées sont les zones commerciales 13-C et 15-C.

Que les zones contiguës sont 5-V, 25-V, 1-I, 14-H, 11-H et 12-E.

Que conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.-A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 8 avril 2025 à compter de 18 h à la salle de conférence/bureau du directeur général agréé et greffier-trésorier, située au 550, rue Notre-Dame (Québec), Montebello, J0V 1L0.

Que le but de cette assemblée est le suivant :

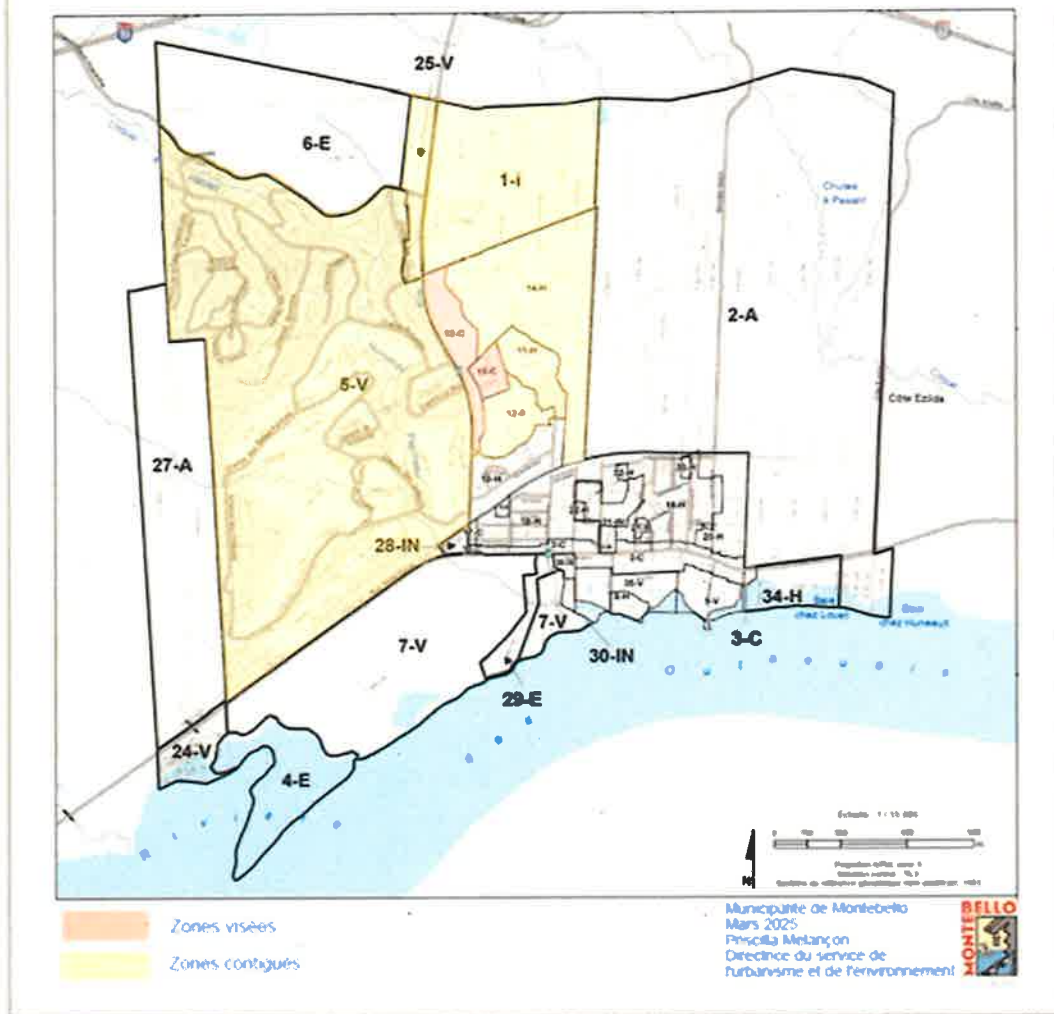
- Expliquer la résolution;
- Identifier la disposition susceptible d'approbation référendaire;
- Expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que cette disposition soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
- Expliquer la nature et les modalités d'exercice de ce droit.

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Que la résolution numéro 2025-03-23 ainsi que l'illustration des zones commerciales 13-C et 15-C et des zones contiguës 5-V, 25-V, 1-I, 14-H, 11-H et 12-E peuvent être consultées à l'hôtel de ville durant les heures d'ouvertures du bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au www.montebello.ca sous l'onglet Urbanisme.

ILLUSTRATION DES ZONES COMMERCIALES 13-C ET 15-C AINSI QUE DES ZONES CONTIGÜES 5-V, 25-V, 1-I, 14-H, 11-H ET 12-E.

Demande d'un PPCMOI pour la propriété sise au 450, rue du Progrès, dont le numéro de lot est le 6420104, afin de permettre un usage de micro-culture de cannabis, sans nuisance, à l'intérieur du bâtiment principal existant situé dans les zones commerciales 13-C et 15-C du règlement de zonage numéro Z-17-01.



Que la résolution numéro 2025-03-23 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Montebello
Ce 20 mars 2025

M. Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mars 2025.

M. Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier